



## Règlement du Concours Juniors 2008

1. L'épreuve se déroulera le Samedi 31 Mai 2008 de 14h à 17h sur l'étang du Bois de la Générose, le rendez-vous est fixé à 13h30 à l'étang.
2. Tous les participants doivent être en possession d'une carte de pêche de l'année (carte jeune ou carte découverte).
3. Épreuve limitée à 25 jeunes, inscription par ordre d'arrivée ou d'inscription.
4. Tirage au sort des places à 13h45 à l'étang de la Générose.
5. Seule la pêche au coup est autorisée. Une ligne à l'eau par pêcheur. Un hameçon simple par ligne. Les pêches aux leurres artificiels et aux vifs sont interdites. Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription en cas de technique de pêche non autorisée.
6. **Une bourriche est obligatoire** pour la conservation du poisson, qui sera pesé vivant et remis à l'eau en fin d'épreuve. Les poissons capturés devront être décrochés et manipulés avec le plus grand soin. Ne compteront pas pour la pesée tous poissons morts ou abîmés à la suite d'un manque de soin.
7. Les quantités d'amorces sont limitées à un 500 g. Les amorces ne sont pas fournies par l'AAPPMA. Les appâts sont fournis par l'AAPPMA.
8. Interdiction formelle de faire du bruit sur la berge durant l'épreuve.
9. Arrêt de l'épreuve pendant un orage, canne posée à terre.
10. Toute irrégularité reconnue par un commissaire entraînera la disqualification immédiate du concurrent concerné.
11. Comptage des points : 5 points par poisson et 1 point par gramme.
12. Un comportement digne d'un vrai pêcheur, respectueux de la nature, de sa faune et de sa flore est vivement recommandé. Après l'épreuve, les emplacements doivent rester propres, merci d'utiliser des sacs poubelle.
13. Disqualification du concurrent en cas de poste laissé couvert de détritus.
14. Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification utile et de bon sens à ce présent règlement.
15. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de bris ou de vol de matériels.

---

### Fiche d'Inscription - Concours Juniors

NOM : ..... PRENOM : .....

AGE : ..... TEL : .....

EMAIL : ..... @ .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

Je soussigné : .....

autorise mon enfant : ..... à participer  
au Concours de Pêche Juniors, le Samedi 31 Mai 2008 de 14h à 17h sur l'étang de la Générose, le rendez-vous est fixé à 13h30 à l'étang de la Générose, je certifie avoir pris connaissance du règlement et l'accepte.

Je suis informé que mon enfant est sous ma responsabilité pendant toute la durée de l'épreuve, en aucun cas les membres de " l'Association Agrée de la Pêche et de le Protection du Milieu Aquatique de Courcelles-Chaussy " ne seront responsable de sa sécurité au bord de l'eau.

J'autorise mon enfant à être pris en photo dans le cadre du concours de pêche et de la remise des prix. Ces images pourront être utilisées, tout ou partie, ensemble ou séparément, sans limitation temporelle, pour la promotion de l'Atelier Pêche Nature ou du loisir pêche en général.

En aucun cas, je ne pourrai demander de droits de reproduction ou poursuivre "l'Association Agrée de la Pêche et de le Protection du Milieu Aquatique de Courcelles-Chaussy" et ne pourrons les tenir responsables quant aux conséquences éventuelles liées à la diffusion de ces images.

Fait à ..... le.....

Madame/Monsieur.....

- porter la mention : "lu et approuvé" et signer